



ENQUÊTE



INTERVIEW

« L'architecture ouverte est à privilégier »

Christophe Heyraud, associé du groupe PatrimmoFi

L'AGEFI ACTIFS : - Les conseillers en gestion de patrimoine se sont-ils emparés du PER ?

CHRISTOPHE HEYRAUD : - Le PER constitue un nouvel outil très attractif pour préparer la retraite. Il dispose d'avantages conséquents notamment en matière d'optimisation fiscale. Son volet individuel complète ainsi parfaitement l'assurance vie. Pour l'instant, la majorité des conseillers se positionnent sur les produits individuels. Cependant, quelques-uns comme ceux du groupe PatrimmoFi, qui interviennent auprès d'une clientèle d'entrepreneurs et de professionnels peuvent apporter leur aide à la fois dans le domaine du patrimoine du chef d'entreprise, mais aussi dans la gestion des outils de rémunération complémentaires comme l'épargne d'entreprise.

Pensez-vous que l'intervention des CGP sur le marché de l'épargne entreprise devrait se développer ?

La loi Pacte a supprimé le forfait social pour les entreprises de moins de 50 salariés. Elles peuvent alors proposer à leurs salariés un supplément de rémunération exonéré de charges sociales et dont les charges sont déductibles de l'impôt sur les sociétés. Ces dispositifs sont d'autant plus importants que les entreprises peinent parfois à attirer puis fidéliser les talents et que la problématique du partage de la performance au niveau de l'entreprise devient centrale.

Comment avez-vous sélectionné les offres que vous proposez à vos clients ?

Nous avons sélectionné les outils les plus performants en termes de gestion financière et de gestion administrative. Nous privilégions les solutions en architecture ouverte qui offrent une grande diversité de fonds et celles qui proposent en plus un accompagnement conseil du dirigeant et des salariés dans la mise en place des plans.



Préférez-vous la gestion pilotée ou la gestion libre ?

Nous proposons les deux solutions à nos clients qu'ils soient individuels ou qu'il s'agisse des entreprises. L'arbitrage entre les deux dépend de l'appétit au risque du client, de son âge et de son implication. La gestion pilotée est intéressante pour les clients qui sont loin de l'âge du départ à la retraite et ne veulent pas se préoccuper de la gestion financière. La gestion libre s'adresse à des clients plus avertis et avec lesquels nous avons des contacts réguliers car nous avons besoin d'échanger afin de procéder à des arbitrages. Dans ce type de solution, le nombre d'unités de compte est important. Nous sommes attentifs à ce que nos clients puissent accéder dans ce cadre à des solutions avec des unités de compte immobilières. Il faut également noter que les frais sont plus importants dans la gestion pilotée.

PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE NIZARD